Collection Insee Références

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET L'ENVIRONNEMENT

ÉDITION 2017

Dossier de presse

SOUS EMBARGO JUSQU'AU
MARDI 5 DÉCEMBRE 2017 À 18H00

Insee
Mesurer pour comprendre

Sommaire

Introduction

La vue d'ensemble

Les dossiers

1. La facture énergétique du logement a baissé depuis 2013 malgré la hausse de la fiscalité
2. Les exploitations en agriculture biologique : quelles performances économiques ?
3. Une analyse de la baisse des émissions de CO_2 dues à la combustion d'énergie en France depuis 1990
4. L'inégale capacité des ménages à agir en faveur de l'environnement
5. Caractérisation des espaces consommés par le bâti en France métropolitaine entre 2005 et 2013

Le Service statistique public en quelques mots

Introduction

L'Insee et le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère en charge de l'environnement présentent dans cette édition inédite de la collection *Insee Références* intitulée Les acteurs économiques et l'environnement un ensemble d'analyses et d'indicateurs visant à dresser un panorama synthétique des interactions qui existent entre l'environnement et l'économie en France.

La vue d'ensemble et les fiches analysent et mettent en perspective les évolutions récentes. Après avoir présenté l'état des différents compartiments de l'environnement, les fiches abordent les questions relatives à l'intégration des enjeux environnementaux dans les pratiques individuelles et collectives, du citoyen aux entreprises en passant par les administrations publiques. Ces fiches examinent enfin les performances de la France du point de vue de la sobriété de son économie en ressources naturelles et en carbone.

Cinq dossiers analysent de manière approfondie différents sujets :

- ✓ Le premier étudie l'influence des prix de l'énergie et de la fiscalité énergétique sur les dépenses énergétiques des ménages
- ✓ Le deuxième aborde les performances économiques de l'agriculture biologique
- ✓ Le troisième dossier analyse les facteurs qui influent sur les émissions de CO_2 dans la combustion d'énergie
- ✓ Le quatrième examine la capacité des ménages à agir en faveur de l'environnement
- ✓ Le dernier étudie les dynamiques d'artificialisation des sols à l'œuvre en France métropolitaine depuis 1990

La collection *Insee Références* propose un état des lieux périodique des grandes questions économiques et sociales. Les données et les commentaires se fondent sur les sources et les méthodes d'analyse de la statistique publique.

Dans la même collection

Parus

Tableaux de l'économie française, édition 2017
Emploi, chômage et revenus du travail, édition 2017
L'économie française, édition 2017
Les entreprises en France, édition 2017
France, Portrait social, édition 2017

À paraître

Tableaux de l'économie française, édition 2018
Formations et emploi, édition 2018

La vue d’ensemble

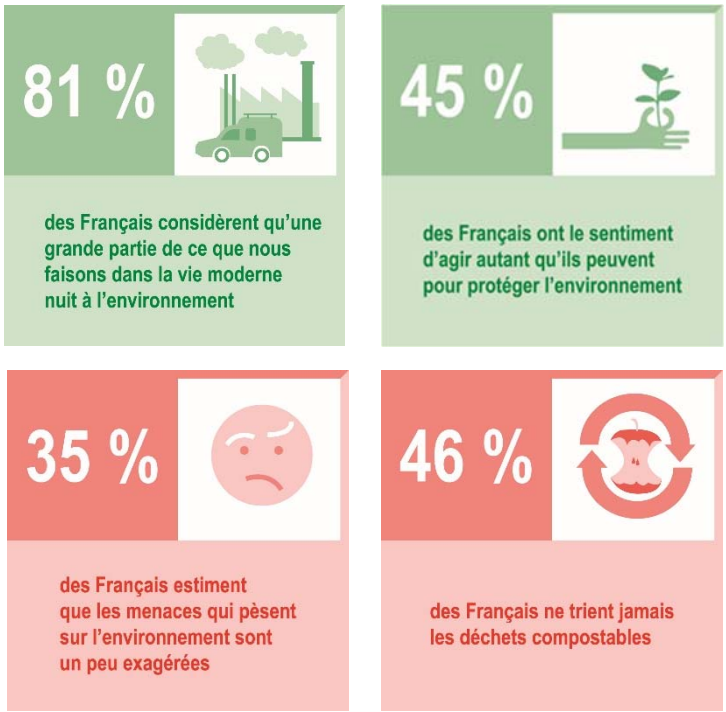
81 %
des Français considèrent qu'une grande partie de ce que nous faisons dans la vie moderne nuit à l'environnement
45 %
des Français ont le sentiment d'agir autant qu'ils peuvent pour protéger l'environnement
35 %
des Français estiment que les menaces qui pèsent sur l'environnement sont un peu exagérées
46 %
des Français ne trient jamais les déchets compostables

Dynamique en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les pratiques individuelles et collectives

p.9 de l'ouvrage

Les activités humaines induisent des pressions pouvant être préjudiciables au bon fonctionnement des écosystèmes. Ces pressions s'accroissent sous l'influence d'une population plus nombreuse et de son niveau de consommation individuelle. Le concept d'empreinte écologique a popularisé l'idée que le fonctionnement de nos sociétés, notamment économique, ne peut infiniment perdurer en l'état, face aux limites physiques de la planète. En 2017, l'humanité était censée avoir consommé, dès le 2 août, l'ensemble des ressources que la planète est capable de régénérer en un an (ressources renouvelables). Elle est d'ores et déjà confrontée à plusieurs défis majeurs : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, l'épuisement des ressources naturelles, la dégradation des milieux naturels. Depuis les années 1990, en écho à la mobilisation de la communauté internationale, une prise de conscience grandissante a rejoint les efforts de la puissance publique, notamment sur le plan réglementaire, pour réduire les impacts de la société sur l'environnement.

L'état de l'environnement en France s'améliore, mais tous les objectifs ne sont pas atteints

Si depuis le début des années 2000, la pollution des cours d'eau par les matières organiques et phosphorées baisse suite notamment aux travaux de mise aux normes des stations d'épuration, la contamination des cours d'eau et des nappes souterraines par les nitrates et les pesticides perdure en dépit de l'évolution des pratiques agricoles.

De même, depuis les années 1990, les rejets de la plupart des polluants dans l'air diminuent en France tout comme leur concentration. L'évolution de la composition des carburants, les progrès apportés aux motorisations thermiques, l'amélioration des procédés industriels et l'investissement dans des équipements plus performants, notamment en matière de chauffage au bois, participent à ces progrès. Cependant, la France continue à être confrontée à des dépassements des seuils de concentration pour la protection de la santé humaine pour certains polluants.

En France, comme ailleurs dans le monde, la biodiversité aquatique et terrestre est exposée à de multiples pressions (pollution, artificialisation des sols, pratiques agricoles intensives, changement climatique, surexploitation, espèces invasives…). Des dispositifs sont mis en place pour préserver ce patrimoine : règlementation sur les espèces, plans nationaux d'actions, création d'espaces protégés. Malgré ces actions, sur la période 2007-2012, seulement 22 % des habitats d'intérêt communautaire présents en métropole étaient dans un état de conservation favorable tandis que 54 % des espèces d'intérêt communautaire étaient dans un mauvais état. Entre 1989 et 2015 en métropole, les populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles, forestiers ou bâtis ont baissé de 23 %.

Avec 6,6 tonnes par habitant, la France est l'un des pays industrialisés qui émet le moins de gaz à effet de serre ramené à sa population. Sur la période 1990-2015, ses émissions ont diminué de 16,4 % avec toutefois de fortes disparités entre les secteurs. Cependant, entre 1995 et 2015, son empreinte carbone (émissions de gaz à effet de serre des biens et services consommés en France qu'ils soient fabriqués sur le territoire national ou à l'étranger) a augmenté de 10 % du fait de la croissance de 87 % des importations sur cette période.

Comparaison de l'empreinte carbone et des émissions sur le territoire de 1995 à 2015

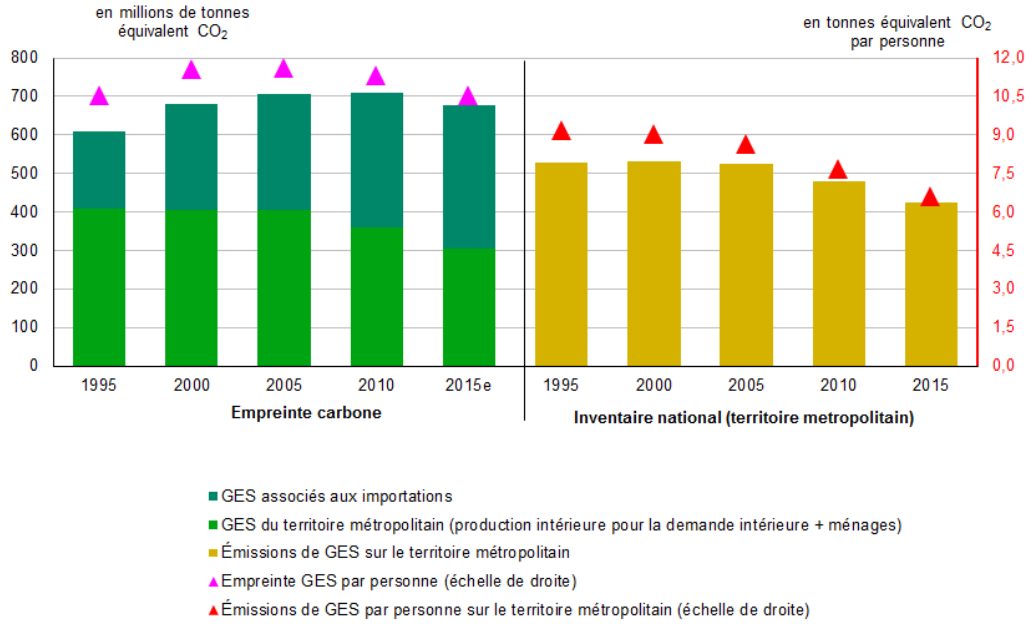

Champ : France métropolitaine. Note : empreinte calculée pour les trois principaux gaz à effet de serre (CO_2, CH_4, N_2O). Données 2015 : estimations. Sources : AIE, Citepa, Douanes, Eurostat, Insee ; calculs SDES, 2017.

En dépit de l'augmentation de la productivité matières de la France depuis 1990, du développement des énergies renouvelables, de la meilleure valorisation des déchets et plus globalement de la montée en puissance de l'économie circulaire, les besoins en matières de l'économie française peinent à diminuer. L'accroissement de la population, l'amélioration de son niveau de vie, l'augmentation de la consommation de biens, l'obsolescence rapide sont les principaux déterminants de cette demande soutenue en matière.

Intégration des enjeux environnementaux à tous les échelons

Les Français sont davantage sensibilisés aux questions environnementales. En 2016, le réchauffement de la planète et la pollution de l'air sont les principales préoccupations environnementales des Français. Le tri des déchets pour le recyclage est la principale pratique environnementale mise en œuvre par les ménages. Nombre d'entre eux aspirent également à réduire leur consommation d'énergie, à produire moins de déchets, à consommer des produits d'origine biologique ou à choisir un mode de transport plus respectueux de l'environnement.

Les dépenses consacrées à la protection de l'environnement progressent plus rapidement que le PIB. Elles s'élèvent à 47,6 milliards d'euros en 2014, soit 2,2 % du PIB. Entre 2000 et 2014, cette dépense a progressé en moyenne de 3,5 % chaque année, contre 2,6 % pour le PIB (en valeur). Les principaux postes de dépenses concernent le domaine de l'eau, notamment l'assainissement des eaux usées et la distribution d'eau potable, ainsi que celui des déchets.

Tout en restant à un niveau inférieur à celui de l'Union européenne, la taxation environnementale progresse depuis 2010. Le produit des taxes fiscales environnementales s'élevait à près de 48 milliards d'euros en 2015, contre 41 milliards en 1995 (en euros constants).

Le secteur de l'économie verte se développe à un rythme plus soutenu que le reste de l'économie. En 2015, il mobilise près d'un million d'emplois. Parmi les activités de ce secteur figurent les éco-activités, à

savoir les activités dont la finalité est la production de biens et services visant la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources. Sur la période 2004-2015, le nombre d'emplois dans les éco-activités a augmenté de 33 %, pour s'établir à 440 950 en 2015 ; il représente 1,7 % de l'emploi total en France. Les domaines les plus dynamiques concernent principalement les énergies renouvelables, l'agriculture biologique, le traitement des déchets et des eaux usées.

Évolution de la production, des emplois et de la valeur ajoutée dans les éco-activités et l'ensemble de l'économie

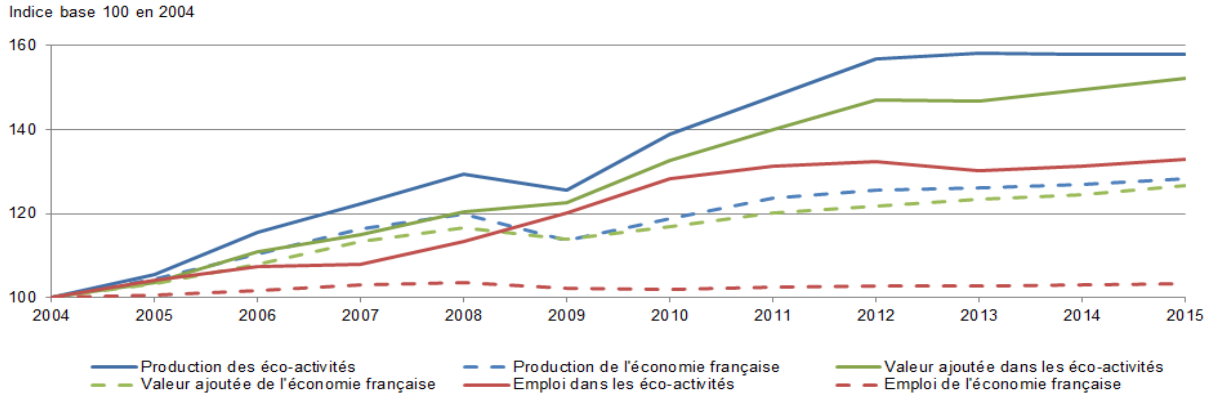

Champ : France entière. Sources : SOeS ; Insee, EAP, Ésane, Comptes nationaux base 2010 ; Ademe

La transition de l'économie actuelle vers l'économie verte a des répercussions sur le système de formation continue et initiale pour accompagner l'évolution des métiers et compétences qu'elle induit. En 2013, près de 4 millions personnes occupent un métier verdissant dont les compétences doivent évoluer pour intégrer les enjeux environnementaux dans l'exercice de leur emploi. D'ores et déjà, l'offre de formation initiale en environnement s'étoffe. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, près de 95 000 jeunes ont ainsi suivi l'une des 1 168 formations environnementales répertoriées dans le champ de l'environnement, allant du CAP au doctorat. Entre 2008 et 2014, le nombre de jeunes préparant un diplôme dans le champ de l'environnement a progressé de 38 % alors que ce nombre diminuait de 13 % dans l'ensemble des autres disciplines.

16 % : baisse des émissions de gaz à effet de serre française entre 1990 et 2015

23% : diminution des populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles, forestiers ou bâtis entre 1989 et 2015 en métropole

20 % : augmentation de la productivité matière de la France depuis 1990

15 % : part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

47,6 milliards d'euros : dépenses consacrées à la protection de l'environnement en France en 2014

33 % : augmentation du nombre d'emplois dans les éco-activités sur la période 2004-2015

38 % : augmentation du nombre de jeunes préparant un diplôme dans le champ de l'environnement entre 2008 et 2014

Les dossiers

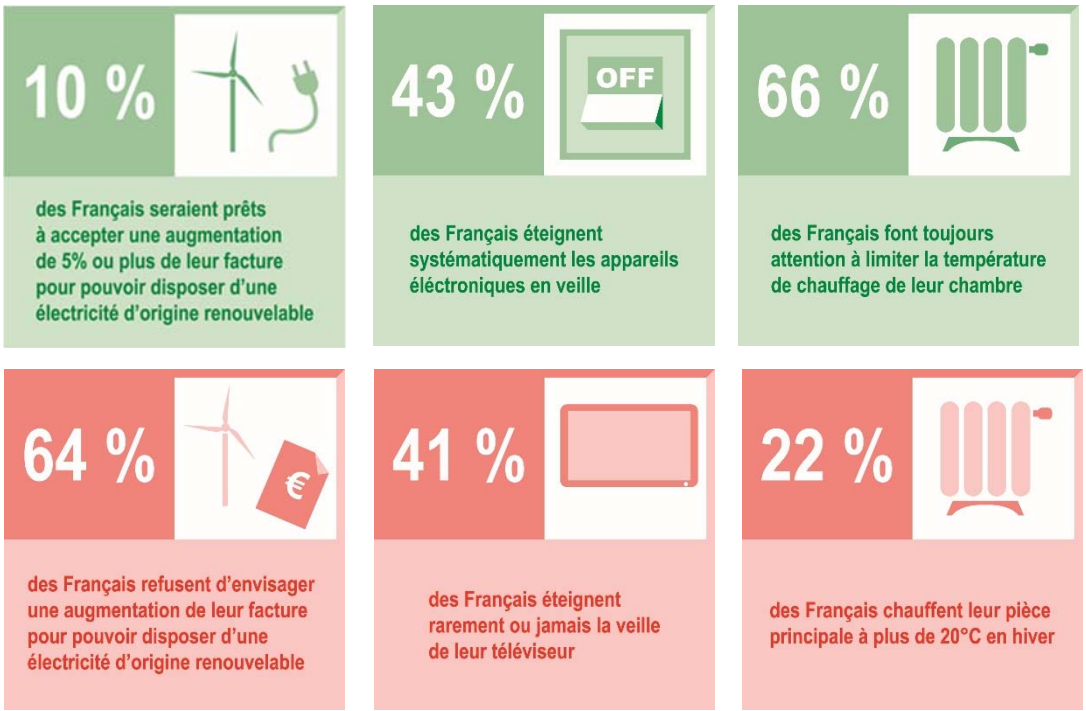
10 %
des Français seraient prêts à accepter une augmentation de 5% ou plus de leur facture pour pouvoir disposer d'une électricité d'origine renouvelable
43 %
OFF
des Français éteignent systématiquement les appareils éléctroniques en veille
66 %
des Français font toujours attention à limiter la température de chauffage de leur chambre
64 %
€
des Français refusent d'envisager une augmentation de leur facture pour pouvoir disposer d'une électricité d'origine renouvelable
41 %
des Français éteignent rarement ou jamais la veille de leur téléviseur
22 %
des Français chauffent leur pièce principale à plus de 20°C en hiver

La facture énergétique du logement a baissé depuis 2013 malgré la hausse de la fiscalité

p. 25 de l'ouvrage

En 2015, un ménage paye en moyenne près de 1400 euros de facture d'énergie pour son logement, soit 200 euros de moins qu'en 2013. D'une part, la douceur des températures au cours des hivers 2014 et 2015 a réduit les besoins de chauffage et donc les consommations d'énergie. D'autre part, les prix des combustibles ont baissé : le recul récent des prix des produits pétroliers a pour l'instant annulé l'impact des hausses de fiscalité énergétique qui visent à inciter les ménages et les entreprises à réduire leurs consommations d'énergies fossiles.

Plus d'un ménage sur deux est chauffé principalement à l'aide d'un combustible fossile

Un ménage dépense en moyenne 1 380 euros pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la cuisson, l'éclairage ainsi que pour l'alimentation des appareils électroménagers en 2015 selon le modèle Prometheus, soit 4 % de son revenu. 39 % des ménages chauffent leur logement au gaz de ville et 35 % à l'électricité. Les autres utilisent principalement du fioul (12 %), du bois (5 %), l'énergie solaire thermique ou une pompe à chaleur (3 %), ou sont reliés à un réseau de chauffage urbain (4 %). Quelle que soit l'énergie, l'énergie principale de chauffage représente de l'ordre de 60 % de la facture énergétique totale.

Facture énergétique moyenne selon l'énergie de chauffage en 2015

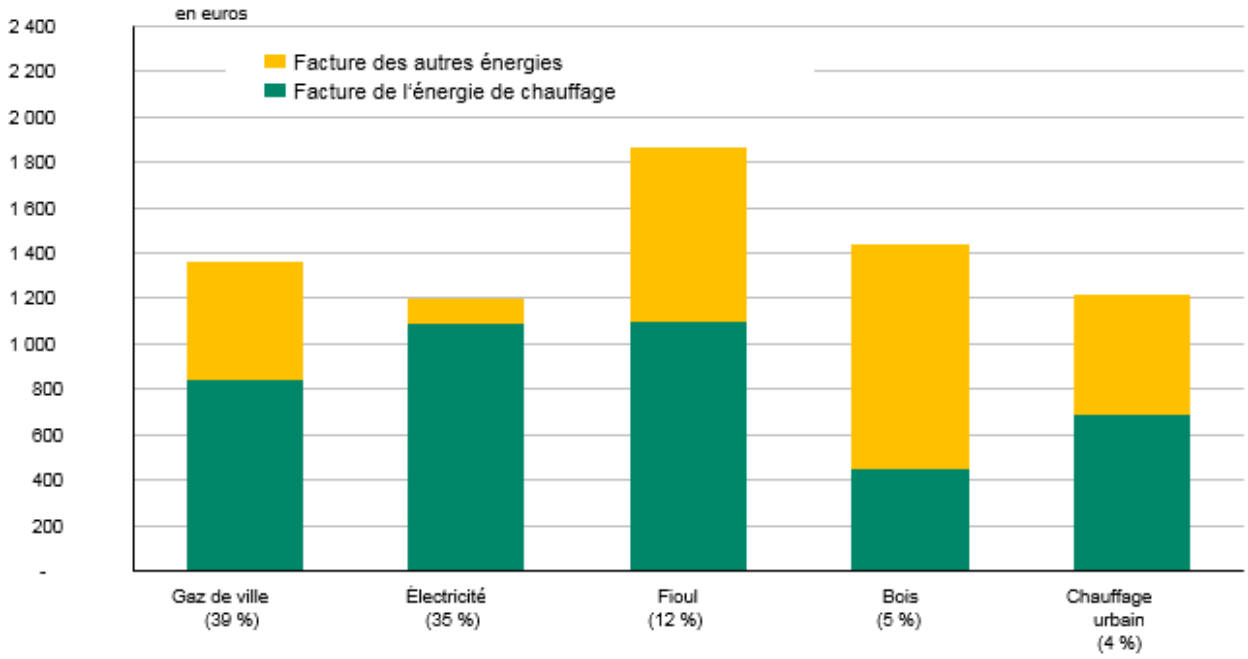

Champ : France métropolitaine, résidences principales.
Lecture : les ménages chauffés principalement au gaz de ville (39 % des ménages) payent en moyenne 840 euros de facture de gaz en 2015, sur 1 360 euros de facture énergétique totale pour le logement.
Note : les chiffres entre parenthèses représentent la part des ménages qui se chauffent principalement à cette énergie. Les 5 principales énergies présentées chauffent 95 % des ménages, les 5 % restants sont chauffés à des énergies dont l'utilisation est marginale en 2015 (GPL, charbon par exemple) ou dont les factures de chauffage sont inconnues (énergie solaire thermique ou pompe à chaleur).
Sources : Insee, enquête Logement 2013 ; CGDD, estimations modèle Prometheus 2015.

Des factures 1,6 fois plus élevées dans les maisons que dans les appartements

Les ménages chauffés principalement à l'électricité, au chauffage urbain et au gaz ont une facture totale d'énergie plus faible que la moyenne, tandis que les ménages chauffés au fioul ou au bois ont une facture totale plus élevée : les premières sont plus fréquentes en appartements, moins consommateurs d'énergie en raison de leurs surfaces plus petites, tandis que les secondes sont plus utilisées en maisons où les surfaces sont plus grandes. Pour les mêmes raisons, plus les ménages vivent en zone urbaine et dense, plus leur facture est faible : les ménages ruraux, qui vivent plus souvent en maisons, dépensent 400 euros de plus que les ménages des grandes agglomérations.

Les 10 % des ménages les plus modestes consacrent 11 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie

Les consommations énergétiques des ménages augmentent avec leurs revenus, compte tenu de la taille de leurs logements et de leurs modes de vie. Toutefois, rapporté au niveau de leurs revenus, l' « effort » consenti est nettement plus élevé pour les ménages les plus modestes : la facture énergétique des 10 % les plus aisés s'élève à 1 820 euros par an et représente 2 % de leurs revenus tandis que celles des 10 % les plus modestes atteint 1 210 euros mais représente 11 % de leurs revenus.

La fiscalité énergétique, outil de politique environnementale, a augmenté depuis 2013

La fiscalité environnementale vise à renchérir les énergies qui sont les plus nocives pour l'environnement, en particulier les énergies fossiles, selon le principe du « pollueur-payeur ». Elle incite les ménages ou les entreprises à réaliser des économies d'énergie (par exemple en réalisant des travaux d'amélioration thermique de leur logement) ou à réorienter leur consommation vers des énergies moins nocives (les énergies renouvelables par exemple). La composante carbone, introduite en 2014 dans la fiscalité des énergies fossiles, s'inscrit dans cette logique. Son montant dépend du contenu en CO_2 de chaque énergie : elle s'élève à 14,5 euros par tonne de CO_2 émis en 2015, 30,5 €/t CO_2 aujourd'hui en 2017, et le projet de loi de finances pour 2018 prévoit qu'elle atteigne 86 €/t CO_2 en 2022.

Par ailleurs, la fiscalité sur l'électricité a progressivement augmenté, notamment pour financer les politiques de soutien aux énergies renouvelables. *In fine*, un ménage paye près de 65 euros de plus en 2015 par rapport à 2013 en raison des évolutions de la fiscalité sur l'énergie. Cette hausse de la facture due à l'augmentation de la fiscalité est plus forte pour les ménages chauffés au fioul (80 euros), au gaz (70 euros) ou à l'électricité (60 euros) que pour les autres.

Entre 2013 et 2015, la facture énergétique annuelle a diminué de près de 200 euros

Malgré la hausse de la fiscalité, en 2015, les ménages payent en moyenne près de 200 euros de moins qu'en 2013 pour l'énergie de leur logement (1 380 euros en 2015 contre 1 575 euros en 2013, soit une diminution de 12 %). Pour les ménages chauffés au fioul, la baisse atteint 600 euros, soit 24 % d'économie.

Météo favorable et recul des prix hors taxes ont plus qu'effacé la hausse de la fiscalité

Sur la même période (2013-2015), le prix du baril de pétrole a reculé, passant de 80 euros en moyenne en 2013 à 50 euros en 2015, entraînant le recul des prix des énergies fossiles. Globalement les variations de prix hors taxes ont contribué à diminuer la facture énergétique totale moyenne des ménages d'environ 85 euros. La baisse dépasse 400 euros pour les ménages chauffés au fioul.

Mais c'est la météo qui est le principal fait générateur de la forte baisse de la facture énergétique entre 2013 et 2015 : les températures ont été particulièrement douces au cours des hivers 2014 et 2015, à l'inverse de celles enregistrées durant l'hiver 2013. Les ménages ont eu moins besoin de chauffer leur logement. Les besoins en énergie ont diminué, et ce, pour toutes les énergies : - 22 % pour la consommation totale de fioul dans le secteur résidentiel en France métropolitaine ou - 16 % pour le gaz de ville.

Évolution de la dépense moyenne d'énergie du logement entre 2013 et 2015 : rôles de la fiscalité, des prix et de la consommation

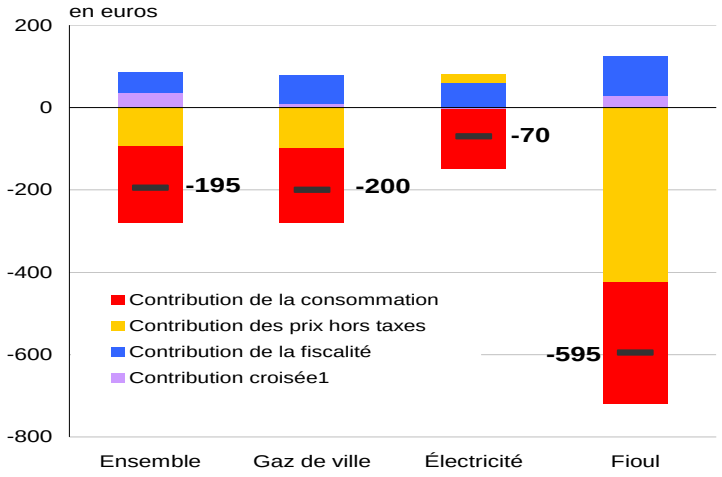

1) Cette contribution résiduelle traduit l'impact des variations croisées de la fiscalité, des prix et de la consommation ainsi que l'évolution des parcs de logement et de chauffage.
Champ : France métropolitaine, résidences principales.
Lecture : en 2015, les ménages payent en moyenne 195 euros de facture d'énergie pour leur logement de moins qu'en 2013. Les ménages chauffés principalement au fioul payent 595 euros de moins qu'en 2013 : cela s'explique par une baisse des prix hors taxes (- 435 euros), une baisse de consommation (- 310 euros), une hausse de la fiscalité (+ 80 euros) ainsi que par la contribution résiduelle1 (+ 70 euros).
Sources : Insee, enquête Logement 2013 ; CGDD, estimations modèle Prometheus 2015.

En 2015, un ménage paye en moyenne près de **1 400 euros** de facture d'énergie pour son logement,

La facture d'énergie du logement a baissé de **200 euros** entre 2013 et 2015.

La facture d'énergie du logement entre 2013 et 2015 : **- 24 %** pour les ménages chauffés au fioul, **+ 13 %** pour ceux chauffés au gaz et **- 6 %** pour ceux chauffés à l'électricité.

C'est la **météo clémente** et le **recul des prix des produits pétroliers** qui expliquent la baisse de la facture énergétique entre 2013 et 2015, et non pas les changements de comportements de consommation.

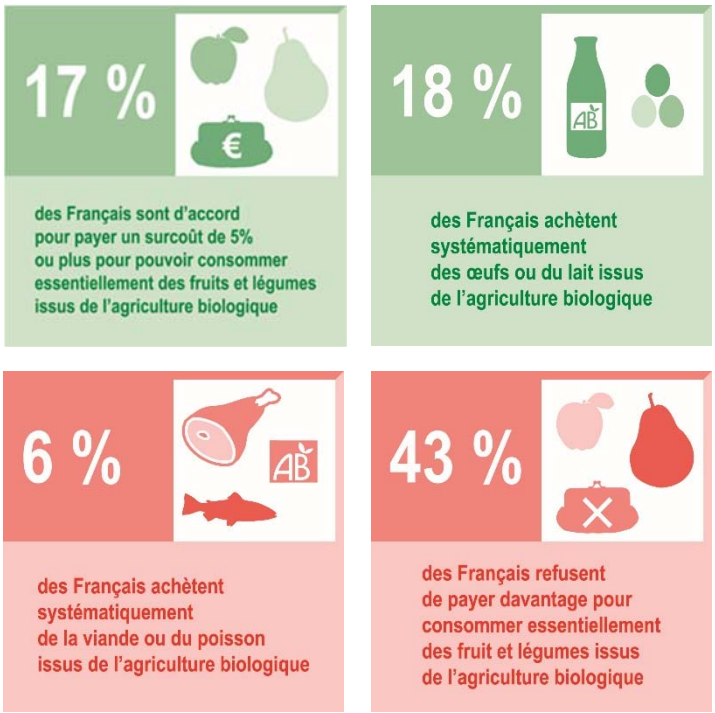
17 %
des Français sont d'accord pour payer un surcoût de 5% ou plus pour pouvoir consommer essentiellement des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique
18 %
des Français achètent systématiquement des œufs ou du lait issus de l'agriculture biologique
6 %
des Français achètent systématiquement de la viande ou du poisson issus de l'agriculture biologique
43 %
des Français refusent de payer davantage pour consommer essentiellement des fruit et légumes issus de l'agriculture biologique

Les exploitations en agriculture biologique : quelles performances économiques ?

p.35 de l'ouvrage

Ce dossier analyse les performances économiques des exploitations en agriculture biologique pour trois productions principales (la viticulture, les légumes et le lait de vache) en 2013. Les exploitations considérées sont des exploitations moyennes et grandes (imposées au bénéfice réel agricole) dont l'intégralité de la production est en mode biologique.

Les exploitations en agriculture biologique présentent des caractéristiques particulières

La taille des exploitations bio est généralement plus réduite que celle des exploitations conventionnelles : 52 vaches en moyenne en élevage laitier bio contre près de 60 en conventionnel ; des surfaces moyennes inférieures de 20 % en viticulture et trois fois moindres en maraîchage de plein air (10 ha contre 30 ha en conventionnel). Pour tenir compte de cette différence de taille, le différentiel de performance doit s'apprécier en rapportant les grandeurs économiques aux facteurs physiques de production.

Une bonne valorisation des produits en viticulture biologique

Les viticulteurs en agriculture biologique génèrent en moyenne un chiffre d'affaires de 17 000 euros par hectare, soit 46 % de plus qu'en conventionnel, notamment grâce à des prix de vente supérieurs (de 10 % à 40 % selon les produits). Malgré des frais de personnel plus d'une fois et demi supérieurs en bio (près de 0,14 ETP salarié par ha en bio contre 0,08 en conventionnel), la meilleure valorisation des vins bio permet de générer un excédent brut d'exploitation (EBE) supérieur (6 400 euros à l'hectare contre 3 700 euros en conventionnel). Cet écart s'observe de façon plus ou moins marquée dans les différents bassins viticoles : il est très faible dans le bordelais (2 %), mais supérieur à 60 % dans le Sud-Est, le Val-de-Loire ou l'Alsace.

Une meilleure maîtrise des consommations intermédiaires en maraîchage biologique

En maraîchage de plein air, le chiffre d'affaires des producteurs de légumes bio est inférieur à celui des producteurs conventionnels (10 900 euros à l'hectare contre 12 500 euros à l'hectare). En revanche, les maraîchers bio utilisent moins d'intrants de synthèse (engrais, amendements, produits de protection des plantes…) et économisent ainsi sur les consommations intermédiaires (6 300 euros à l'hectare contre 8 100 euros à l'hectare). **Avec des besoins de main-d'œuvre salariée importants quel que soit le mode de production (environ 40 % de la valeur ajoutée pour couvrir les charges salariales), un hectare en maraîchage de plein air génère finalement plus d'excédent brut d'exploitation en mode biologique** : 3 300 euros en moyenne contre 2 500 euros en production conventionnelle.
La grande diversité des légumes produits et de la localisation des productions conduit toutefois à une dispersion importante des résultats entre exploitations. Alors que 25 % des exploitations légumières bio dégagent moins de 1 800 euros d'EBE par hectare, 25 % en retirent plus de 7 900 euros, soit un rapport de 1 à presque 5. Cette dispersion est encore plus importante en agriculture conventionnelle.

Des élevages moins intensifs pour la production biologique de lait de vache

Dans les élevages laitiers biologiques, la productivité moyenne par animal est plus faible (- 20 % à - 25 % par rapport aux élevages conventionnels). Ces élevages utilisent moins d'aliments concentrés et de maïs ensilage pour nourrir les animaux et optent pour des races plus résistantes aux maladies et mieux adaptées aux milieux naturels, mais globalement moins productives.
La meilleure valorisation du lait biologique (+ 18 % par rapport au prix du lait conventionnel en 2013) ne suffit pas à compenser le différentiel de productivité : le chiffre d'affaires des élevages biologiques (3 400 euros par vache) est inférieur de 10 % en moyenne à celui des élevages conventionnels.
Ces élevages ont toutefois de moindres dépenses en charges externes (2 200 euros par vache, soit 20 % de moins qu'en conventionnel). Ils nourrissent principalement leurs animaux de fourrages provenant de l'exploitation (la surface herbagère est de 1,6 ha par vache en bio contre 1,2 ha en conventionnel). Au total, l'excédent brut d'exploitation des élevages laitiers bio, en partie soutenu par les aides spécifiques à l'agriculture biologique, est en moyenne supérieur de près de 20 % à celui des éleveurs conventionnels.

Performances économiques en production laitière en 2013

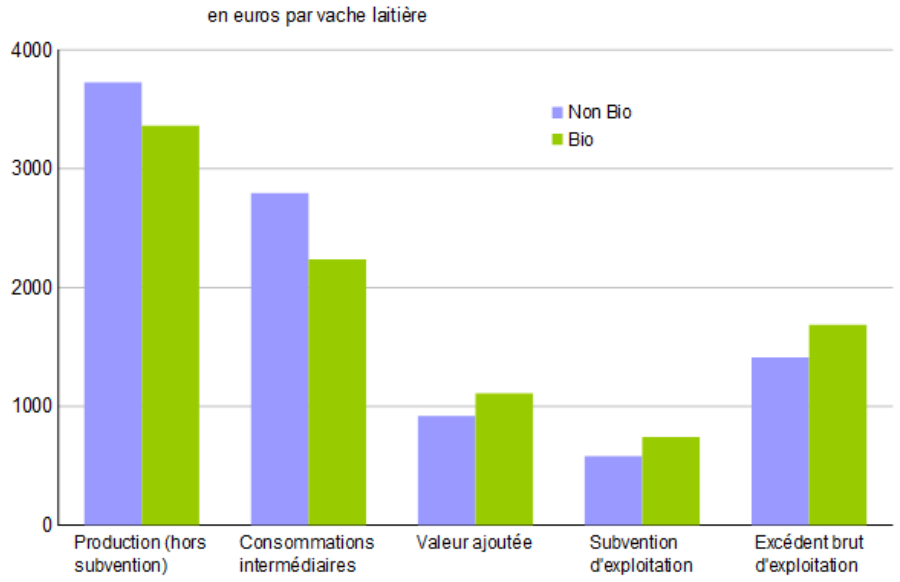

Champ : France métropolitaine, exploitations spécialisées en bovins production laitière. Source : SSP, ESEA 2013 - Agrfin 13-14

Un recours plus important aux circuits courts pour la commercialisation en agriculture bio

Le modèle économique de l'agriculture biologique s'appuie davantage sur la commercialisation en circuit court : plus de 90 % des maraîchers bio commercialisent tout ou partie de leur production en circuit court (contre moins de la moitié des maraîchers en mode conventionnel) et dans 80 % des cas, plus de 50 % du chiffre d'affaires est réalisé via ce mode de commercialisation. Le circuit court permet généralement au producteur de capter davantage de la valeur finale du produit et donc d'améliorer ses résultats économiques, même s'il doit également supporter des charges additionnelles spécifiques à la vente directe (livraison, conditionnement, publicité, etc.).

28 %
CO2
des Français considèrent que les émissions de CO2 d'un véhicule sont un critère de choix important lors de l'achat

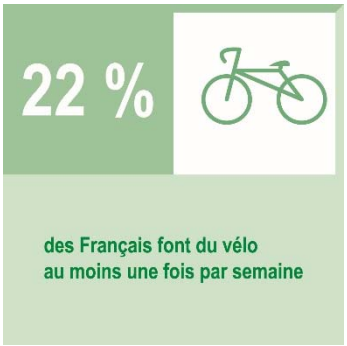
22 %
des Français font du vélo au moins une fois par semaine

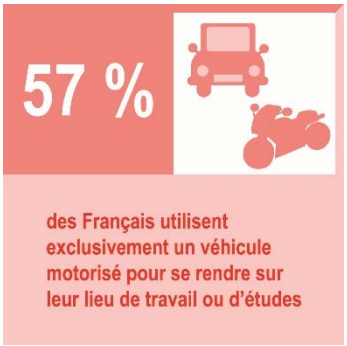
57 %
des Français utilisent exclusivement un véhicule motorisé pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études

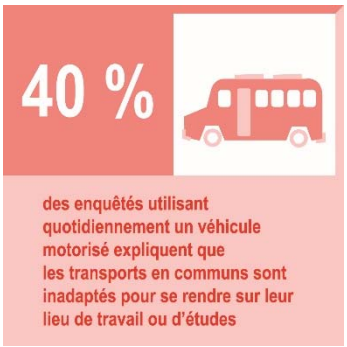
40 %
des enquêtés utilisant quotidiennement un véhicule motorisé expliquent que les transports en communs sont inadaptés pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'études

Une analyse de la baisse des émissions de CO_2 dues à la combustion d'énergie en France depuis 1990

p.45 de l'ouvrage

En 2015, les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) dues à l'énergie en France s'élèvent à 295 millions de tonnes, soit environ 70 % des émissions de gaz à effet de serre totales. Dans le cadre des politiques visant à lutter contre le réchauffement climatique, il est utile de dresser le bilan des évolutions à l'œuvre depuis 1990. Cette étude vise à mieux comprendre et à quantifier les facteurs d'évolution des émissions de CO_2 dues à l'énergie entre 1990 et 2015.

En France, les émissions de CO_2 dues à l'énergie ont diminué entre 1990 et 2015 malgré une hausse du PIB

Les émissions de CO_2 françaises dues à l'énergie ont baissé de 18 % entre 1990 et 2015. En effet, la croissance démographique (+ 14 %) et la hausse du PIB par habitant (+ 28 %) ont été plus que compensées par la baisse de l'intensité énergétique de l'économie mesurée par le ratio de la consommation d'énergie primaire au PIB (- 22 %) et celle de l'intensité carbone de la consommation d'énergie primaire (- 27 %).

La réduction du contenu carbone de l'énergie consommée est liée principalement au développement du nucléaire et des énergies renouvelables

Sur la période 1990-2015, la baisse de l'intensité carbone peut s'expliquer à 50 % par la hausse de la production nucléaire primaire, à 18 % par le déploiement des énergies renouvelables et à 33 % par la baisse de l'intensité carbone des énergies fossiles. La contribution du nucléaire est importante dans les années 1990, au cours desquelles plusieurs réacteurs ont été mis en service alors que le développement des énergies renouvelables n'est sensible qu'à partir de 2005. Cette décomposition est toutefois fortement dépendante de la manière de comptabiliser l'énergie primaire ; d'autres méthodes conduisent notamment à attribuer une contribution plus élevée au déploiement des énergies renouvelables.

Évolution et décomposition de l'intensité carbone de l'énergie primaire depuis 1990 en France

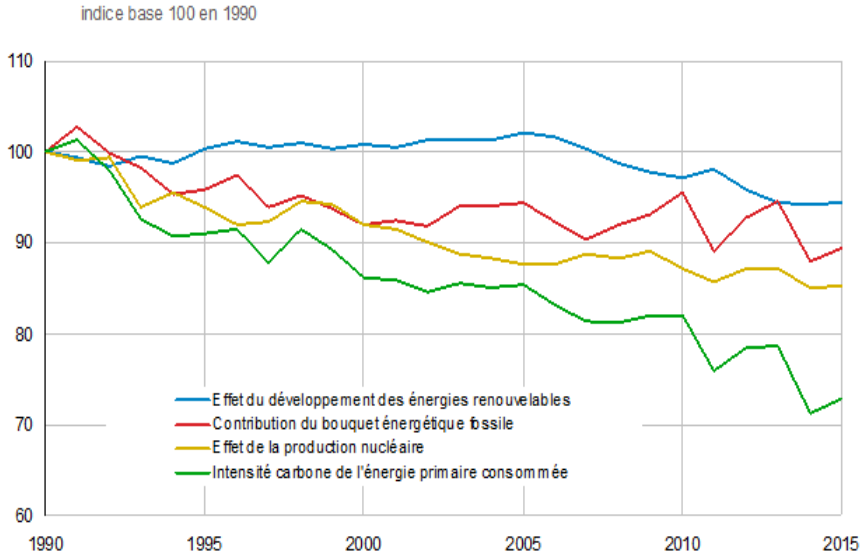

Lecture : Entre 1990 et 2015, l'indice représentant la contribution des énergies renouvelables à l'intensité carbone de l'énergie primaire est passé de 100 à 94,3 soit une baisse de 5,7 %. Cette contribution correspond à 18 % de la baisse de l'intensité carbone de l'énergie primaire (-27 % entre 1990 et 2015). Source : SDES.

Un tiers de la baisse des émissions de CO_2 du secteur productif est lié à la tertiarisation de l'économie

Les émissions de CO_2 du seul secteur productif (industrie, tertiaire et agriculture-pêche) ont baissé de 31 % entre 1990 et 2015. La contribution de la tertiarisation de l'économie et du remplacement d'une partie de la production industrielle domestique par des importations représente environ un tiers de cette baisse. Hors cet effet de structure, l'intensité énergétique finale à l'intérieur des trois branches a baissé de 1,3 % par an en moyenne et l'intensité carbone de l'énergie consommée de 1,1 %.

Décomposition de l'évolution des émissions de CO_2 dues à l'énergie du secteur productif en France

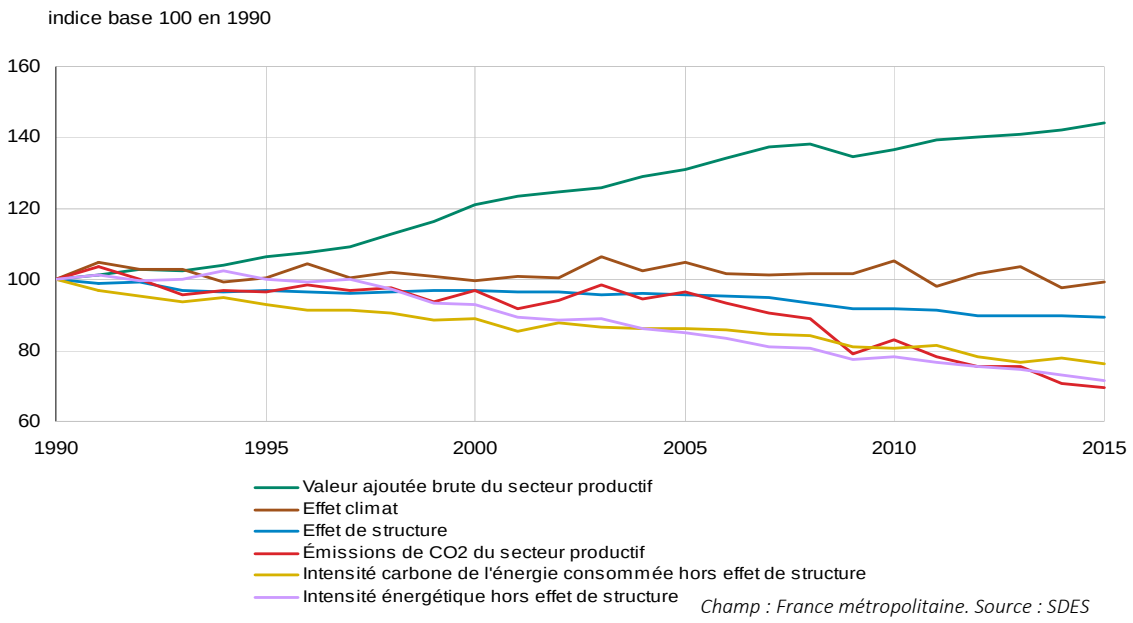

Champ : France métropolitaine. Source : SDES

La baisse des émissions de CO_2 dans l'industrie s'explique essentiellement par une amélioration des procédés de fabrication

Les émissions de CO_2 de l'industrie manufacturière ont baissé de 27 % entre 2002 et 2015 alors que sa valeur ajoutée brute a progressé de 8,5 %. La baisse de l'intensité énergétique joue un rôle déterminant dans celle des émissions de CO_2.
Hors effet de structure, elle atteint - 28 % entre 2002 et 2015, reflétant une forte amélioration de l'efficacité énergétique des procédés de fabrication. Sur cette même période, les effets de structure internes à l'industrie sont à peu près neutres sur son intensité énergétique globale.

Dans le transport de marchandises, la baisse de l'activité depuis 2008 est la principale cause de la baisse des émissions de CO_2

Entre 1990 et 2015, les émissions de CO_2 du transport de marchandises ont baissé de 1,6 %. Outre le repli de l'activité suite à la crise économique de 2008-2009, le principal facteur de maîtrise des émissions de CO_2 sur la période 1990-2015 est la diminution de l'intensité énergétique, de 1,0 % par an en moyenne hors effet de structure modale. Elle est entièrement imputable au mode routier et résulte de deux facteurs : la croissance du chargement moyen par véhicule de 0,7 % par an en moyenne et la baisse de la consommation unitaire des poids lourds de 0,3 % par an.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules particuliers et l'incorporation de biocarburants ont permis de maitriser les émissions de CO_2 du transport de voyageurs

Depuis le début des années 2000, la diminution de l'intensité énergétique des véhicules (- 0,8 % par an en moyenne) et l'incorporation de biocarburants (- 0,2 % par an) ont permis de diminuer les émissions du transport de voyageurs. En 2015, les émissions restent toutefois supérieures à leur niveau de 1990 (+ 9 %) en raison de la progression des déplacements. Contrairement au transport de marchandises, les voyageurs utilisent moins leur véhicule (au profit du ferroviaire et des transports collectifs), contribuant ainsi légèrement à la réduction des émissions (- 0,06 % par an depuis 1990).

18 % : baisse des émissions de CO_2 françaises dues à l'énergie entre 1990 et 2015

1,15 t CO_2 par tonne équivalent pétrole (tep) : intensité carbone de l'énergie consommée en France en 2015 contre 1,58 t CO_2/tep en 1990

33 % : contribution de la tertiarisation de l'économie à la baisse des émissions de CO_2 du secteur productif entre 1990 et 2015

28 % : baisse de l'intensité énergétique de l'industrie manufacturière entre 2002 et 2015

0,8 % par an en moyenne : diminution de l'intensité énergétique des voitures particulières depuis 1990

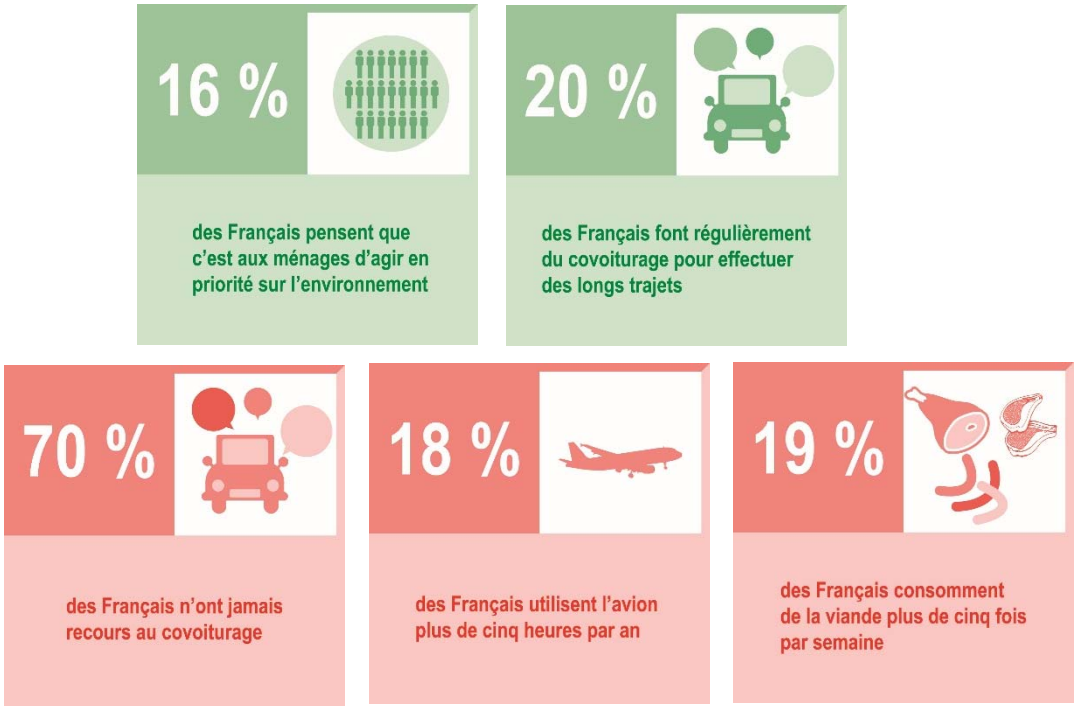
16 %
des Français pensent que c'est aux ménages d'agir en priorité sur l'environnement
20 %
des Français font régulièrement du covoiturage pour effectuer des longs trajets
70 %
des Français n'ont jamais recours au covoiturage
18 %
des Français utilisent l'avion plus de cinq heures par an
19 %
des Français consomment de la viande plus de cinq fois par semaine

L'inégale capacité des ménages à agir en faveur de l'environnement

p.57 de l'ouvrage

Cette étude analyse les pratiques des ménages, en s'attachant aussi bien à celles qui se veulent écoresponsables qu'à celles qui exercent une pression sur l'environnement. Plus largement, l'enjeu est d'identifier les principaux déterminants des modes de vie et de consommation, ainsi que leur impact potentiel sur l'environnement. Cette étude cherche donc à caractériser les ménages qui ont le plus de facilités à mettre en œuvre des pratiques environnementales et ceux qui inversement n'ont pas forcément la capacité de modifier leurs usages domestiques.

Les déterminants à l'action environnementale au quotidien

En observant l'influence respective de différentes variables explicatives recueillies dans l'enquête sur les pratiques environnementales des ménages, la sensibilité environnementale apparaît comme le facteur qui détermine le plus les pratiques des ménages. L'âge arrive en deuxième position. Viennent ensuite le niveau d'études, le type d'habitat et la composition du foyer, puis le niveau de vie et le type d'agglomération.
De manière générale, les thématiques des transports et de la consommation représentent chacune 34 % des situations de disparités étudiées, tandis que le logement n'en agrège que 23 % et les questions d'opinion 9 %.

Répartition des disparités étudiées par thématique et par variable explicative

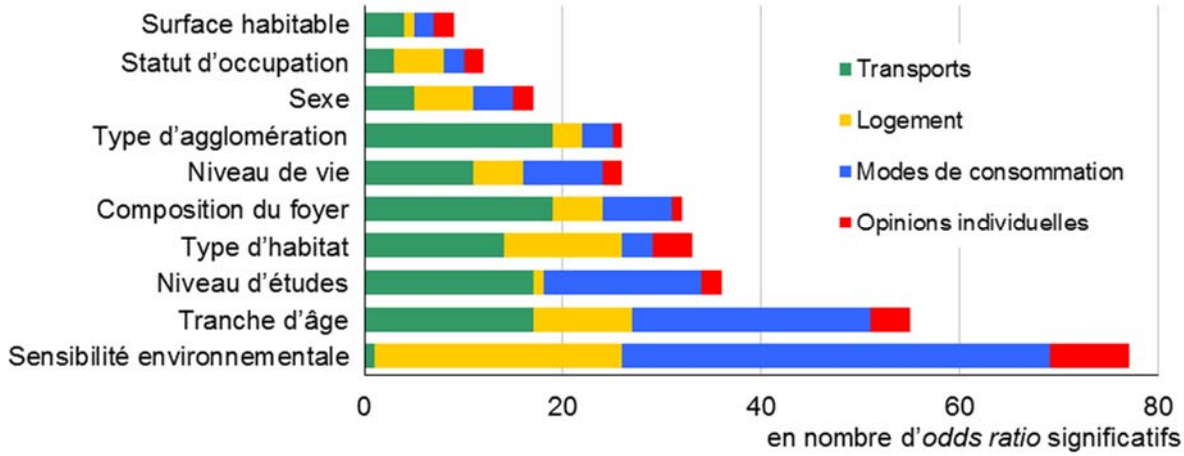

Source : MTES-CGDD-SDES, enquête sur les pratiques environnementales des ménages en 2016

Niveau de vie et environnement : pour le meilleur et pour le pire

En observant l'effet du niveau de vie sur les pratiques, il ressort que les ménages les plus aisés utilisent plus souvent leur voiture que les ménages les plus modestes. De plus, ils semblent peu disposés à partager leur véhicule personnel pour effectuer des trajets quotidiens. Par ailleurs, leur usage des transports aériens se révèle nettement supérieur.

En matière de consommation, les ménages les plus aisés achètent plus souvent des produits issus de l'agriculture biologique. Avantagés par leurs revenus, ils sont plus enclins à payer davantage pour pouvoir manger des produits bio. Leur fort pouvoir d'achat leur permet aussi de consommer plus de viande.
Au sein de leur logement, les ménages les plus modestes ont bien plus tendance à s'inquiéter de leur facture d'eau et du réglage de la température de chauffage. Comparés aux plus favorisés, ils ont une plus forte propension à déclarer qu'ils agissent « autant que possible » pour protéger l'environnement.

Effets générationnels et disparités genrées

Si les femmes portent un regard plus négatif sur l'état de l'environnement, les pratiques déclarées divergent cependant peu entre les femmes et les hommes. D'importantes disparités existent en revanche en fonction de l'âge. Les plus âgés se distinguent notamment par leurs fortes exigences lors de leurs courses alimentaires. Ils se montrent aussi plus soucieux du tri sélectif des déchets et plus enclins à économiser l'électricité. Utilisant moins leur voiture, les plus âgés sont par ailleurs moins disposés que les jeunes à l'égard du covoiturage. Interrogés sur leur implication personnelle en faveur de l'environnement, ils ont presque quatre fois plus tendance que les plus jeunes à juger qu'ils sont fortement engagés en la matière.

Des usages variés selon le niveau d'études et le lieu de vie

Comparativement aux enquêtés peu ou pas diplômés, les plus diplômés envisagent davantage de renoncer à utiliser leur voiture. Dans le cadre de leurs achats, ils se montrent particulièrement attentifs aux labels et autres informations relatives aux conditions de production.
Le lieu de résidence influe également sur les pratiques des ménages, notamment en matière de transports. Bénéficiant d'une meilleure offre de transports en commun, les enquêtés habitant dans de grandes agglomérations utilisent nettement moins un véhicule motorisé personnel que les ménages vivant en milieu rural. En revanche, ils utilisent beaucoup plus fréquemment les transports aériens. Au sein de leur logement, ils semblent par ailleurs moins enclins à trier leurs déchets et à consommer l'eau du robinet.

Une capacité d'action domestique inégalement répartie

Du fait de leur statut, les propriétaires peuvent plus facilement envisager la réalisation de travaux visant à améliorer l'isolation ou le système de chauffage de leur logement.
Les enquêtés résidant en maison individuelle ont une capacité à agir dans leur logement que n'ont pas les enquêtés résidant dans des immeubles. S'ils se distinguent de ces derniers par une plus forte propension à maîtriser leur consommation énergétique, ils utilisent en revanche davantage la voiture.
De manière générale, les personnes vivant seules ont tendance à moins utiliser leur voiture, à recourir davantage au vélo ou au covoiturage, à contrôler la température de chauffage des chambres, et à consommer moins de viande. En revanche, elles déclarent prendre l'avion plus souvent et envisagent plus rarement de réaliser des travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement.

Agir en faveur de l'environnement : un engagement éthique

De manière générale, des disparités importantes s'observent entre les ménages les plus préoccupés par les enjeux environnementaux et ceux qui s'en soucient peu.
Les disparités les plus importantes concernent la consommation. **Les enquêtés les plus sensibles aux enjeux environnementaux ont, par exemple, dix fois plus tendance à prendre en compte la présence d'écolabels sur les produits qu'ils achètent.** De même, ils se montrent plus disposés à payer davantage pour pouvoir consommer des produits bio ou pour disposer d'une électricité d'origine renouvelable. Ils se montrent également plus sobres dans leur consommation d'eau et d'énergie.
S'ils ont douze fois plus tendance à répondre qu'ils ont le sentiment d'agir « autant que possible » pour protéger l'environnement, les enquêtés les plus sensibilisés aux enjeux écologiques ne se distinguent pas particulièrement des autres en matière de déplacements.

La difficile conciliation entre la volonté d'agir et la capacité à le faire

En décrivant la variété des positionnements individuels, les résultats de l'enquête confirment que l'intérêt porté aux problèmes environnementaux favorise le développement d'attitudes, de gestes et de choix qui contribuent à réduire les impacts environnementaux induits par les comportements individuels. Au-delà de l'effet des convictions sur l'action, l'étude identifie également un ensemble de facteurs explicatifs qui tiennent moins compte de la volonté des acteurs que de leur capacité à agir. Outre le niveau de vie des ménages, d'autres aspects influent significativement et méritent d'être pris en considération. En effet, ces caractéristiques des ménages peuvent tout autant constituer des ressources ou des contraintes individuelles, des leviers ou des freins à l'action.

Caractérisation des espaces consommés par le bâti en France métropolitaine entre 2005 et 2013

p.73 de l'ouvrage

Où sont situés les sols récemment artificialisés ? À proximité de zones déjà bâties ou au milieu d'espaces agricoles ou forestiers ? Quel type d'activité humaine en est à l'origine ? Le dossier permet de répondre à ces questions pour la première fois grâce à l'exploitation de la base des permis de construire géolocalisés et son croisement avec les sources géographiques utilisées pour analyser l'occupation du sol.

Une nomenclature inédite pour étudier la consommation d'espace par le bâti

Cette étude caractérise les constructions selon leur localisation par rapport au bâti existant en quatre groupes : construction dans une zone déjà bâtie, dans un nouveau lotissement (artificialisation de masse), en continuité du bâti existant ou isolée par rapport aux autres constructions (mitage).

Entre 2005 et 2013, 59 % des nouvelles constructions sont situées dans des espaces qui n'étaient pas artificialisés en 2005

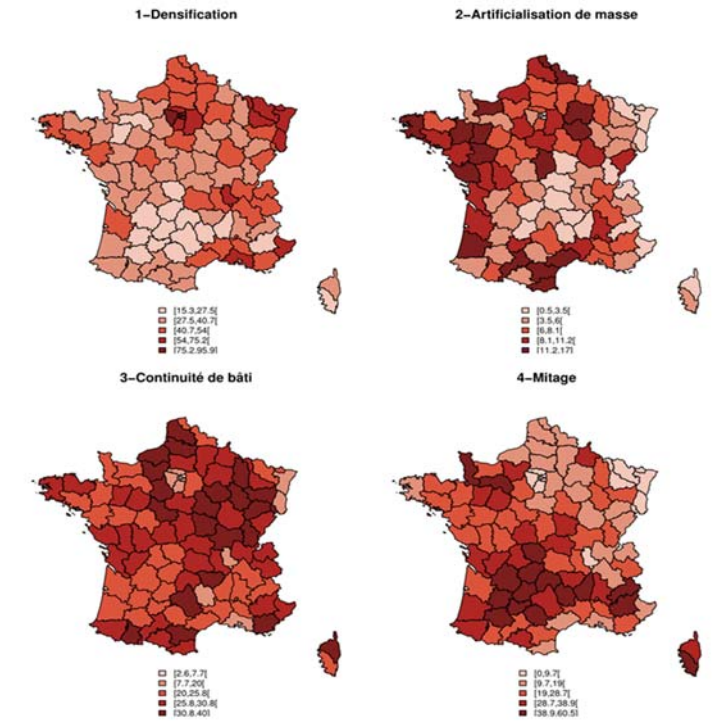

Lecture : entre 2005 et 2013, dans le Finistère, 42 % de la surface consacrée au bâti correspond à de la densification du bâti, 12 % à de l'artificialisation de masse, 28 % à de la construction en continuité de bâti et 18 % à du mitage.
Sources : SDES, Sit@del, CORINE Land Cover ; IGN, BD CARTO® ; DGFiP, Fichiers fonciers.

Entre 2005 et 2013, en moyenne 26 000 hectares sont consacrés chaque année au bâti, dont 15 000 hectares pris sur des sols agricoles, forestiers ou naturels, générant de fait une nouvelle artificialisation. Parmi les projets à l'origine de cette artificialisation de nouveaux espaces, 46 % correspondent à des constructions en continuité de bâti, 41 % à du mitage et 13 % à de l'artificialisation de masse.

Hors Île-de-France, le mitage est présent dans tous les départements de France métropolitaine

Les plus forts taux de renouvellement ou de densification du bâti déjà existant sont situés dans des territoires où l'urbanisation est déjà importante : en Île-de-France, dans le département du Rhône, des Bouches-du-Rhône ou en Alsace. En revanche, dans la plupart des départements ruraux du sud de la France, moins de 30 % des surfaces consacrées au bâti sont situées dans des zones déjà bâties. Pour le quart nord-est de la France, la construction en continuité de bâti représente une grande part des espaces consommés par le bâti, alors que pour l'ouest et le sud-ouest de la France, c'est souvent

le mitage qui domine. Enfin, l'artificialisation de masse représente une part souvent faible de la surface consommée par le bâti, sauf pour la plupart des départements littoraux.

La consommation d'espace par le bâti est liée au cycle économique de la construction

La diminution du rythme de l'artificialisation entre 2005 et 2013 s'explique par la baisse du nombre de permis de construire déposés pour construction nouvelle hors des zones déjà bâties, en lien avec la crise du secteur de la construction. En 2009, le nombre de permis déposés augmente à nouveau légèrement et se stabilise autour de 80 000 permis par an.
En revanche, l'artificialisation de masse semble avoir joué un rôle contra-cyclique. Elle représente 6 % des surfaces en 2005, croît jusqu'à atteindre 20 % des surfaces en 2009 et diminue ensuite progressivement jusqu'en 2012 où elle représente 10 % des surfaces.

L'habitation est le principal motif de consommation d'espace par le bâti entre 2005 et 2013

Plus de deux tiers des surfaces consommées par le bâti entre 2005 et 2013 sont dues à un permis de construire à usage d'habitation. La construction de logements neufs, et particulièrement la construction de logements individuels, est le principal motif de consommation d'espace par le bâti et ce, quelle que soit la localisation des permis de construire (continuité de bâti, artificialisation de masse ou mitage).
L'habitat collectif consomme moins d'espace rapporté au nombre de logements, que l'habitat individuel (437 m² contre 1 142 m²) et ce quel que soit le type de construction. Mais lorsque la construction de logements se fait loin de zones déjà artificialisées, elle est toujours moins économe en espace qu'ailleurs.

La construction dans les grandes unités urbaines ne se fait pas de la même manière que loin des villes

Dans les zones les plus densément peuplées, l'espace consommé par le bâti entre 2005 et 2013 croît de manière modérée. À l'inverse, hors unité urbaine ou dans les petites villes, la croissance de la consommation d'espace par le bâti est plus forte qu'en zone plus dense (plus de 0,5 % contre moins de 0,3 % en moyenne par an). Cette progression plus forte est en partie liée à une croissance plus rapide de la population et du nombre de logements.

Entre 2005 et 2013, **26 000 hectares** par an sont consacrés au bâti, dont **15 000 hectares** sont situés dans des espaces non artificialisés en 2005

Parmi les permis de construite générant une nouvelle artificialisation, **46 %** correspondent à des constructions en continuité de bâti, **41 %** à du mitage et **13 %** à de l'artificialisation de masse.

Plus de deux tiers des surfaces consommées par le bâti entre 2005 et 2013 sont dus à un permis de construire à usage d'habitation.

Un logement d'habitat collectif consomme en moyenne **437 m²** quand un logement d'habitat individuel consomme **1 142 m²**.

L'espace consommé par le bâti progresse en moyenne de **0,5 %** par dans les unités urbaines de moins de 200 000 habitants alors qu'il croît d'environ **0,3 %** dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants.

Le Service statistique public en quelques mots

Le Service statistique public

Le Service statistique public est composé de **l'Insee et des Services statistiques ministériels (SSM)** qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'Institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

Le Service statistique public :

- collecte les données nécessaires à l'élaboration de résultats chiffrés ;
- produit les données officielles sur lesquelles s'élabore le débat public ;
- analyse les informations chiffrées.

La coordination statistique

L'Insee coordonne les travaux des différents Services statistiques ministériels. Cette mission est définie par des dispositions juridiques françaises et européennes.

Les Services statistiques ministériels

La plupart des ministères disposent de services statistiques propres qui réalisent des opérations statistiques dans leur domaine de compétence.

- **Agriculture** : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) et Services régionaux de l'Information statistique et économique (Srise) - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- **Collectivités locales** : Département des Études et des Statistiques locales (DESL) - Ministère de l'Intérieur et Ministère de la Cohésion des territoires
- **Culture** : Département des Études, de la Prospective et des Statistiques (Deps) - Ministère de la Culture
- **Défense** : Observatoire économique de la Défense (OED) - Ministère des Armées
- **Développement durable** : Service de la Donnée et des Études statistiques (SDES) - Ministère de la Transition écologique et solidaire
- **Douanes** : Département des Statistiques et des Études économiques (DSEE) - Ministère de l'Action et des Comptes publics
- **Éducation** : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Depp) - Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- **Enseignement supérieur, recherche** : Sous-direction des Systèmes d'information et des Études statistiques (Sies) - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- **Finances publiques** : Bureau des Études statistiques en matière fiscale (Bureau GF3C) - Direction générale des Finances publiques - Ministère de l'Action et des Comptes publics
- **Fonction publique** : Département des Études, des Statistiques et des Systèmes d'Information (Dessi) - Ministère de l'Action et des Comptes publics
- **Immigration** : Département des Statistiques, des Études et de la Documentation (DSED) - Ministère de l'Intérieur
- **Jeunesse et sports** : Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (Meos) - Ministère de l'Éducation nationale
- **Justice** : Sous-direction de la Statistique et des Études (S/D SE) - Ministère de la Justice
- **Santé et solidarités** : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) - Ministère des Solidarités et de la Santé
- **Sécurité intérieure** : Service statistique ministériel de la Sécurité intérieure (SSMSI) - Ministère de l'Intérieur
- **Travail** : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares) - Ministère du Travail

L'Insee et la statistique publique

Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

L'Insee c'est …

Une direction générale du ministère de l'Économie et des Finances implantée dans l'ensemble du territoire français, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État.
Un institut qui conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Dans son article 1er, la loi statistique française stipule que « la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques sont effectuées en toute indépendance professionnelle ». L'Autorité de la statistique publique, créée par la loi de modernisation de l'économique du 4 août 2008, veille notamment au respect du principe d'indépendance.

L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

L'Insee dans les instances communautaires et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

Un peu d'histoire …

L'institut national de la statistique et des études économiques - l'Insee - a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.

L'Insee aujourd'hui est organisé en cinq grandes directions :

- La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- La direction des statistiques d'entreprises
- La direction des statistiques démographiques et sociales
- La direction des études et synthèses économiques
- La direction de la diffusion et de l'action régionale

Par ailleurs, l'Insee est présent en région avec l'ensemble de ses directions régionales.

Le service de la donnée et des études statistiques

Le service de la donnée et des études statistiques (SDES) est :

- un service du Commissariat général au développement durable, direction générale du ministère de la transition écologique et solidaire ;
- le service statistique ministériel des ministères en charge de l'environnement, de l'énergie, du développement durable, des transports et du logement.

Les missions du SDES

Le SDES produit et diffuse des données, des indicateurs issus de l'observation et des études statistiques qu'il conduit sur l'environnement, l'énergie, le développement durable, les transports et le logement.

- **En matière d'environnement**, les informations diffusées couvrent tous les compartiments de l'environnement : l'eau, l'air, les sols, le climat, la biodiversité et les écosystèmes, les prélèvements des ressources naturelles, les déchets et l'exposition aux risques et nuisances. Le système d'observation traite également des relations entre les acteurs économiques et l'environnement, notamment des pressions des activités économiques sur l'environnement, de l'économie verte, des modes de consommation respectueux de l'environnement, des dépenses de protection de l'environnement, des préoccupations environnementales des Français.
- **En matière d'énergie**, les informations diffusées concernent l'approvisionnement, la consommation et les prix, pour les différentes formes d'énergie (électricité, gaz, pétrole, énergies renouvelables…). Chaque année, le SDES publie le bilan de l'énergie et chaque trimestre une note de conjoncture.
- **En matière de transports**, les données et informations disponibles permettent de dresser un panorama détaillé des transports en France, qu'il s'agisse des transports individuels ou collectifs ou des transports de marchandises. Elles concernent notamment les immatriculations de véhicules neufs, la composition du parc des véhicules routiers, y compris l'évolution du nombre de véhicules électriques. Chaque année, le SDES publie le rapport sur les comptes nationaux des transports.
- **En matière de logement/construction**, les informations diffusées apportent un éclairage sur le dynamisme du secteur de la construction, sur le parc de logements. …). Chaque mois, le SDES rend publiques des informations conjoncturelles sur la production de logements en France. Cette information est complétée par la publication chaque année des comptes du logement.
- **En matière de développement durable**, le SDES produit une part importante des indicateurs de suivi en la matière : stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable 2015-2020, objectifs de développement durable 2015 – 2030.

Dans le cadre de la fonction de superviseur général des données confiée à la commissaire générale au développement durable, le service de la donnée et des études statistiques est également chargé de la qualification, du traitement et de la diffusion de la donnée ainsi que de l'appui aux services du ministère dans ce domaine.

Le SDES dans les instances communautaires et internationales

Le SDES travaille avec l'Insee et Eurostat (Office statistique des communautés européennes). Il contribue également aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Il est également le point focal national de l'Agence européenne pour l'environnement. Il collabore également avec l'Agence internationale de l'énergie.

Le SDES aujourd'hui est organisé en cinq sous-directions :

- la sous-direction des statistiques de l'énergie ;
- la sous-direction des statistiques du logement et de la construction ;
- la sous-direction des statistiques des transports ;
- la sous-direction de l'information environnementale ;
- la sous-direction de la valorisation et de la stratégie de la donnée.

Par ailleurs, le SDES est présent en région avec ses correspondants exerçant dans les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal).

Contribuer à l'information environnementale en France, une des missions prioritaires du SDES

La France a fait de l'information environnementale des citoyens un axe prioritaire. Pour répondre à cet engagement, la France publie tous les 4 ans un rapport sur l'environnement et met à disposition des citoyens de nombreuses données environnementales. Ce dispositif est complété par le portail d'accès à l'information publique environnementale « Tout sur l'environnement » et par de nombreux observatoires thématiques.

Les rapports sur l'environnement en France

Depuis 1994, conformément à ses engagements internationaux au titre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, la France publie tous les 4 ans un rapport dressant un panorama complet de l'état de l'environnement, de ses évolutions et des réponses apportées par la société pour relever les nombreux défis écologiques auxquels le pays est confronté.
Ce rapport est élaboré par le SDES au titre de ses missions d'information environnementale et en tant que point focal de l'Agence européenne pour l'environnement.
La publication de la prochaine édition de ce rapport, dont le processus d'élaboration est déjà engagé depuis la fin de l'année 2016, est prévue pour mi-2019.

Consulter les 6 premières éditions du rapport sur l'environnement en France

- Portail d'accès à l'information publique environnementale « Tout sur l'environnement » (www.toutsurlenvironnement.fr/) > Rubrique « L'environnement en France »
- Site internet du SDES (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) : thèmes Environnement > Données d'ensemble > Les rapports sur l'état de l'environnement en France

Les données environnementales diffusées par le SDES

Dans son site internet, le SDES met à disposition du public des données couvrant les domaines de l'environnement : les principaux chiffres, commentés et enrichis de références bibliographiques, sont présentés sous forme de graphiques, tableaux de données ou cartes.

Le portail « tout sur l'environnement »

En application de la convention d'Aarhus, la France s'est engagée à améliorer l'accès du citoyen aux informations environnementales produites ou diffusées par les institutions publiques. Cet engagement s'est concrétisé par la mise en place en 2009 d'un portail « tout sur l'environnement ». Ce portail constitue un point d'entrée unique, centralisé et organisé vers de nombreuses sources d'informations environnementales disponibles gratuitement sur les sites internet publics existants.

Les observatoires thématiques

Au fil des années, l'information disponible en matière d'environnement s'est étoffée. Elle est devenue largement accessible aux différentes parties prenantes et au citoyen, du fait de son appropriation par de multiples acteurs (agences et établissements publics, autorités publiques nationales ou locales, associations et organisations non gouvernementales, médias, acteurs du secteur privé, etc.) et du déploiement d'internet. C'est dans ce contexte de foisonnement de l'information que plusieurs observatoires thématiques (biodiversité, risques naturels, sols, mer et littoral, emplois et métiers de l'économie verte) mobilisant les acteurs impliqués dans le domaine (dont le SDES) se sont constitués.

Service Presse

Les horaires du bureau de presse
Du lundi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h00-18h00
Vendredi : 9h30-12h30 / 14h00-17h30

Contact Bureau de presse
bureau-de-presse@insee.fr
01 41 17 57 57

Aurélie Sougnac
Cheffe du Bureau de presse

Retrouvez l'Insee sur :
www.insee.fr
Twitter : @InseeFr